DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE RODELLE

PLAN

COMMUNAL

DE

SAUVEGARDE

Commune de RODELLE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	

SOMMAIRE

FICHE n°

PARTIE 1 : VOLET ADMINISTRATIF

Tableau de mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde **1.1**
Arrêté municipal **1.2**
Textes de référence **1.3**

PARTIE 2 : RECENSEMENT DES RISQUES

Principes généraux : le DDRM et le DICRIM **2.1**
Description des risques **2.2**

PARTIE 3 : RECENSEMENT DES ENJEUX

Enjeux humains **3.1**
Enjeux économiques **3.2**
Enjeux liés aux infrastructures **3.3**

PARTIE 4 : RECENSEMENT DES MOYENS

Moyens communaux **4.1**
Moyens privés **4.2**
Lieux d'accueil et d'hébergement **4.3**

PARTIE 5 : ORGANISATION DE LA GESTION DE CRISE

Poste communal de crise **5.1**
Schéma d'alerte des membres du PCC **5.2**
Salle du PCC **5.3**
Alerte des populations **5.4**
Fiche-action : maire **5.5.1**
Fiche-action : secrétariat et communication **5.5.2**
Fiche-action : responsable des opérations de terrain **5.5.3**
Fiche-action : logistique **5.5.4**
Annuaires de crise **5.6**

PARTIE 6 : TABLEAU DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS **6**

Commune de RODELLE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE **TABLEAU DE MISE A JOUR DU PCS**	**FICHE n° 1.1**

Toute mise à jour du PCS devra être mentionnée dans le tableau ci-dessous. Ne pas oublier d'en informer l'ensemble des destinataires du Plan Communal de Sauvegarde :

- Le Préfet de l'Aveyron (Bureau de la Sécurité Civile)
- Le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Le Commandant du Groupement départemental de Gendarmerie et / ou le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Le Directeur Départemental des Territoires
- Le Commandant du Centre de Secours de (votre rattachement)
- Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de (votre rattachement)

Date de mise à jour	Page(s) modifiée(s)	Nature de la mise à jour
13 octobre 2015	0	
25 septembre 2020	pp. 3 à 37	Révision PCS
24 août 2023	pp. 11 à 16 pp. 17 à 18	Prise en compte du risque incendie des bois et forêts Prise en compte du Plan ORSEC départemental « distribution des comprimés d'iode »

Commune de RODELLE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE **ARRÊTE MUNICIPAL D'APPROBATION**	**FICHE n° 1.2**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ
Canton CAUSSE COMTAL
Commune de RODELLE

ARRETE DU MAIRE N° 2015-28
6.4 Actes règlementaires. Libertés publiques et pouvoirs de police

Objet : Plan communal de sauvegarde.

Le maire de la commune de RODELLE

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 13 ;
VU le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris en application de l'article 13 de la loi n° 2004 - 811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2211-1, L. 2212 – 1, L. 2212-2, L. 2212-4, L. 2212-5 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;
VU le code de l'environnement, et notamment son article L. 125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs ;
CONSIDERANT que la commune de RODELLE est susceptible d'être exposée à des risques de sécurité civile naturels et technologiques de tous types ;
CONSIDERANT qu'il appartient au maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des événements potentiellement graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune,

ARRÊTE

Article 1 : Le plan communal de sauvegarde de la commune de RODELLE, annexé au présent arrêté, est approuvé et est applicable à compter du 1er juillet 2015.

Article 2 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

Article 5 : Une copie du présent arrêté ainsi que du plan annexé sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Aveyron (Service Interministériel de Défense et Protection Civiles),
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Commandant du Groupement départemental de Gendarmerie et / ou Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,
- Monsieur le Commandant des Centres de Secours de Bozouls et Villecomtal,
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Bozouls

Fait à RODELLE, le 29 septembre 2015

Le Maire,

Jean-Michel LALLE

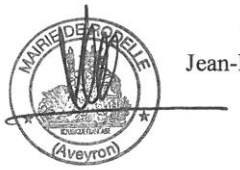

Commune de RODELLE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE **TEXTES DE RÉFÉRENCE**	**FICHE n° 1.3**

Le PCS a été instauré par **la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (article 13)**.

Il s'agit d'un document de compétence communale ou intercommunale contribuant à l'information préventive et à la protection des populations. Il détermine et fixe, en fonction des risques majeurs connus dans une commune donnée, l'organisation locale pour faire face à une crise et la gérer.

Ce document intègre et complète les plans ORSEC de protection générale des populations élaborés au niveau départemental par la préfecture.

Le PCS est obligatoire dans les communes :

- dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé.
- comprises dans le périmètre d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au PCS, en son article 8, précise que ce document doit être réalisé dans les deux ans à compter de la date d'approbation des PPRN et/ou des PPI.

L'article L.2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le maire est l'autorité de police compétente pour mettre en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde. Il prend toutes les mesures destinées à assurer la protection de ses administrés en cas d'évènements affectant directement le territoire de la commune.

Par ailleurs, les communes non soumises à l'obligation d'avoir un PCS peuvent, si elles le souhaitent, en élaborer un.

Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent confier à celui-ci à l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde.

Commune de RODELLE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE **PRINCIPES GÉNÉRAUX : LE DDRM ET LE DICRIM**	**FICHE n° 2.1**

Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) est un document où sont consignées toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau du département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. En définissant le risque majeur, le DDRM recense toutes les communes exposées à des risques en Aveyron, dans lesquelles une information préventive des populations doit être réalisée.

Quatre risques naturels principaux sont identifiés dans le département : les inondations, les séismes, les mouvements de terrain, les feux de forêt. On dénombre par ailleurs, trois risques technologiques liés à l'activité humaine : le risque industriel, le risque de transport de matières dangereuses et le risque de rupture de barrage.

L'objectif de l'information préventive est de rendre les citoyens conscients des risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés, afin de s'en protéger, d'en réduire les dommages, et de devenir ainsi moins vulnérables, en adoptant des comportements adaptés aux différentes situations.

Le DICRIM est la déclinaison communale du DDRM. En effet, au niveau de la commune, c'est le maire, détenteur des pouvoirs de police, qui a la charge d'assurer la sécurité de la population dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales. A travers le DICRIM, le maire informe les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Le DDRM et le DICRIM sont consultables à la mairie.

Commune de RODELLE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE **DESCRIPTION DES RISQUES**	**FICHE n° 2.2**

Conformément à l'information sur les risques majeurs, en application de l'article L. 125-5 du code de l'environnement, le Préfet de l'Aveyron a transmis à la commune, les éléments relatifs à la nature des risques majeurs auxquels elle est exposée.

RISQUE INONDATION

Description :

Le réseau hydrographique est essentiellement constitué par le cours d'eau du Dourdou et de petits affluents rive droite et rive gauche drainant les coteaux pentus encadrant la plaine du Dourdou qui représentent des lits mineurs relativement marqués et encaissés.

Les deux principaux évènements considérés comme majeurs sont :
- les 12 et 13 décembre 1981,
- les 3 et 4 décembre 2003. Cette crue fait office d'évènement le plus important jamais rencontré sur ce secteur, il reste toutefois inférieur à l'évènement centennal.
Des vitesses d'écoulement fortes.

Le plan de prévention du risque d'inondation, approuvé par arrêté n°2012341-0010 du 6 décembre 2012, définit un zonage règlementaire qui prend en compte les inondations passées. Ce document est consultable à la Mairie.

Cartographie :

Cartographie ci-dessous.

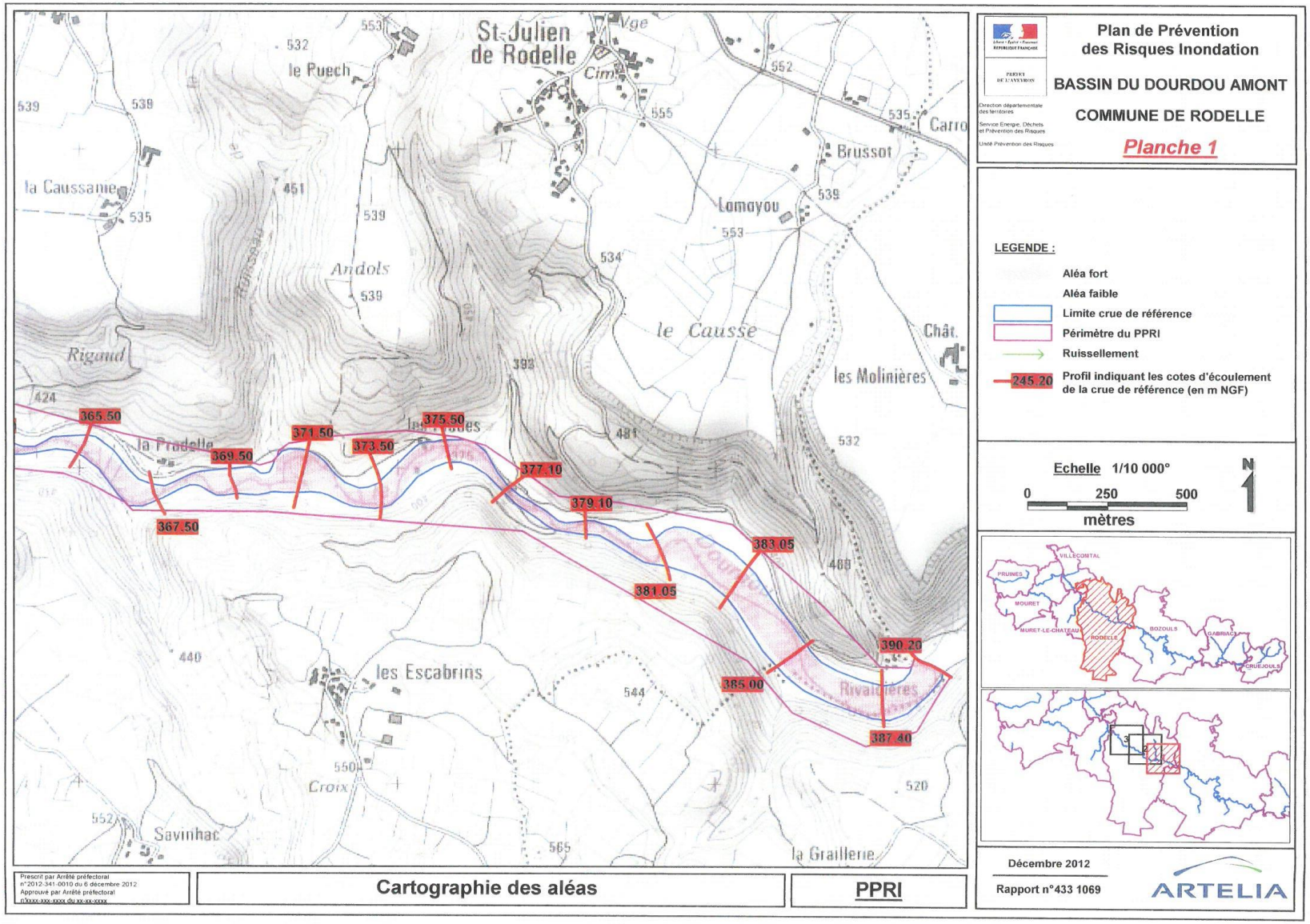
St-Julien de Rodelle
le Puech
la Caussanie
Andols
Rigaud
la Pradelle
le Causse
les Molinières
Brussot
Lomayou
les Escabrins
Rivalières
Croix
Savinhac
la Graillerie
365.50
367.50
369.50
371.50
373.50
375.50
377.10
379.10
381.05
383.05
385.00
387.40
390.20
Plan de Prévention des Risques Inondation
BASSIN DU DOURDOU AMONT
COMMUNE DE RODELLE
Planche 1
LEGENDE :
Aléa fort
Aléa faible
Limite crue de référence
Périmètre du PPRI
Ruissellement
245.20 Profil indiquant les cotes d'écoulement de la crue de référence (en m NGF)
Echelle 1/10 000°
0 250 500
mètres
N
VILLECOMTAL
PRUINES
MOURET
MURET-LE-CHATEAU
RODELLE
BOZOULS
GABRIAC
CRUEJOULS
Prescrit par Arrêté préfectoral n°2012-341-0010 du 6 décembre 2012
Approuvé par Arrêté préfectoral n°xxxx-xxx-xxxx du xx-xx-xxxx
Cartographie des aléas
PPRI
Décembre 2012
Rapport n°433 1069
ARTELIA

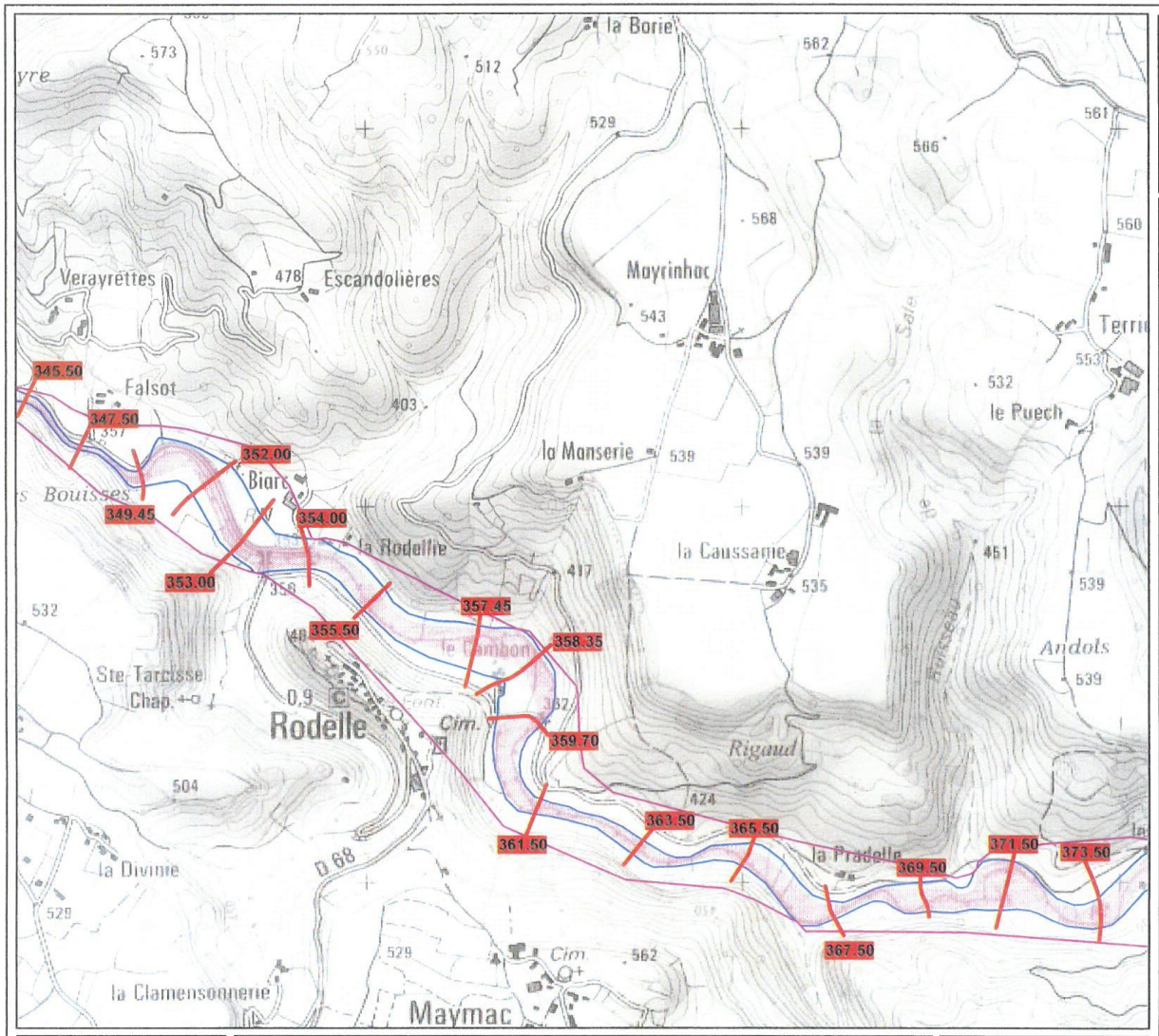

Prescrit par Arrêté préfectoral
n°2012-341-0010 du 6 décembre 2012
Approuvé par Arrêté préfectoral
n°xxxx-xxx-xxxx du xx-xx-xxxx

Cartographie des aléas

PPRI

Direction départementale des territoires
Service Energie, Déchets et Prévention des Risques
Unité Prévention des Risques

Plan de Prévention des Risques Inondation

BASSIN DU DOURDOU AMONT

COMMUNE DE RODELLE

Planche 2

LEGENDE :

- Aléa fort
- Aléa faible
- Limite crue de référence
- Périmètre du PPRI
- Ruissellement
- 245.20 — Profil indiquant les cotes d'écoulement de la crue de référence (en m NGF)

Echelle 1/10 000°

0 — 250 — 500 mètres

N

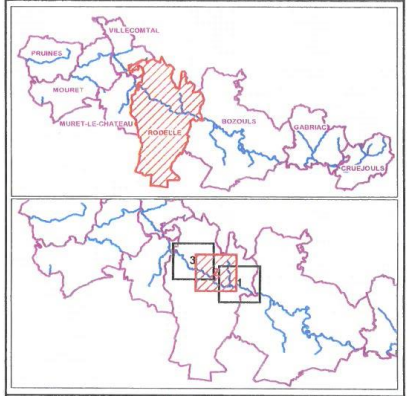

Décembre 2012

Rapport n°433 1069

ARTELIA

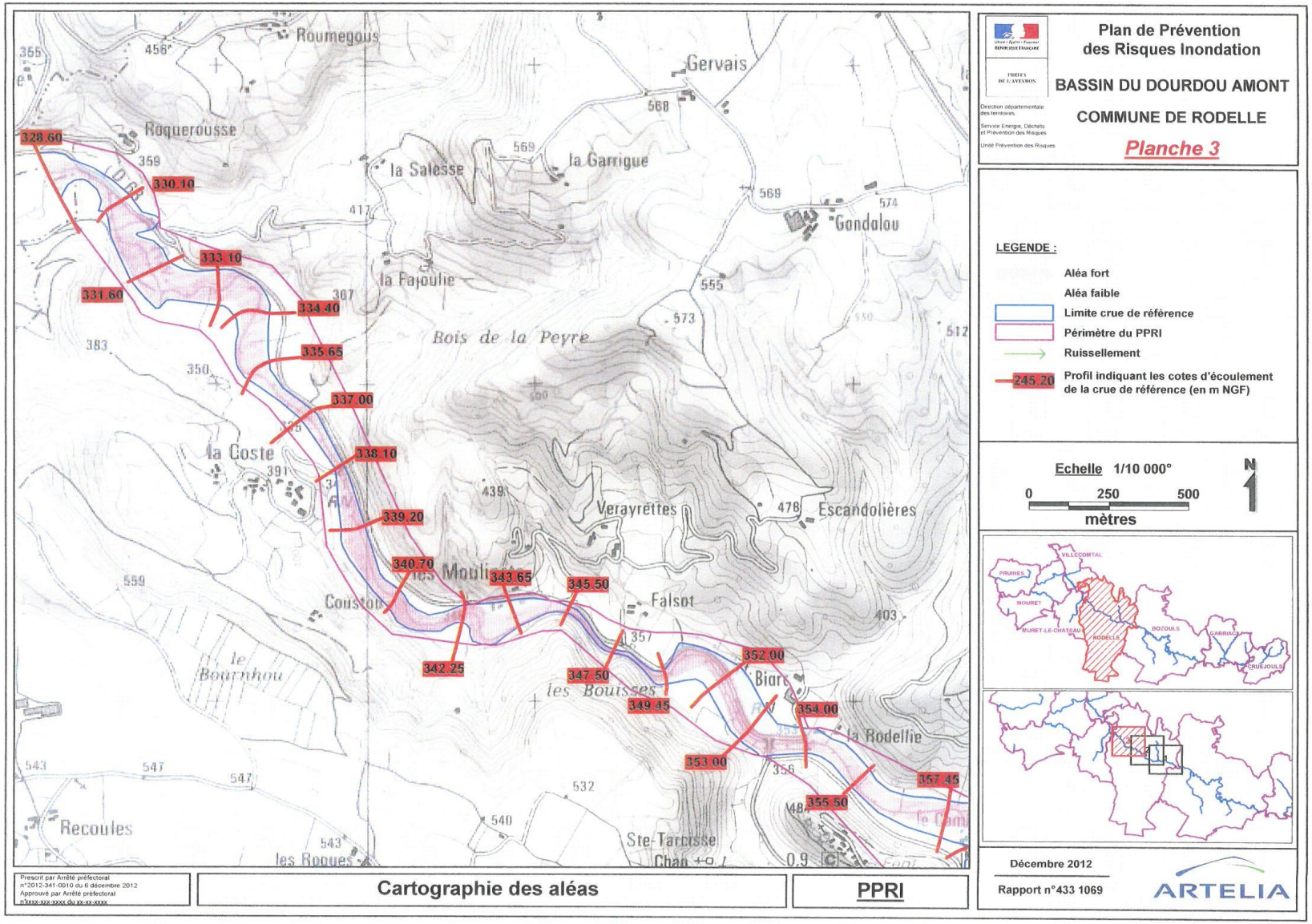
Roumegous
Gervais
Roquerousse
la Salesse
la Garrigue
Gandalou
la Fajoulie
Bois de la Peyre
la Coste
Verayrettes
Escandolières
Falsot
Biare
la Rodellie
les Bouisses
Recoules
Ste-Tarcisse
328.60
330.10
331.60
333.10
334.40
335.65
337.00
338.10
339.20
340.70
342.25
343.65
345.50
347.50
349.45
352.00
353.00
354.00
355.50
357.45
Plan de Prévention des Risques Inondation
BASSIN DU DOURDOU AMONT
COMMUNE DE RODELLE
Planche 3
LEGENDE :
Aléa fort
Aléa faible
Limite crue de référence
Périmètre du PPRI
Ruissellement
245.20
Profil indiquant les cotes d'écoulement de la crue de référence (en m NGF)
Echelle 1/10 000°
0
250
500
mètres
N
VILLECOMTAL
PRUINES
MOURET
MURET-LE-CHATEAU
RODELLE
BOZOUIS
GABRIAC
CRUEJOULS
Prescrit par Arrêté préfectoral n°2012-341-0010 du 6 décembre 2012
Approuvé par Arrêté préfectoral n°xxx-xxx-xxxx du xx-xx-xxxx
Cartographie des aléas
PPRI
Décembre 2012
Rapport n°433 1069
ARTELIA

RISQUE SISMIQUE

La commune de RODELLE est classée en « zone 2 » de sismicité.
En zone 2 de sismicité, des règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens.

RISQUE RADON

La commune de Rodelle est classée en zone 3 du risque d'exposition au radon (Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français).
Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, considéré comme la 2ème cause des cancers du poumon après le tabac. Il représente un risque en raison des concentrations élevées qu'il peut atteindre dans des lieux confinés tels que les habitations.
Dans les zones 3 du risque d'exposition, une information aux acquéreurs et locataires est obligatoire depuis le 1er juillet 2018.

RISQUE INCENDIE DES BOIS ET FORÊTS

La commune de Rodelle fait partie des 91 communes de l'Aveyron les plus sensibles au regard de l'aléa feu de forêts (communes qui ont le plus fort pourcentage de la surface de leur territoire classé en aléa fort ou très fort), avec les Causses de Bezonnes et de Lagnac et les nombreux espaces boisés présents sur son territoire.

En application de l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2021, consultable sur le site de la Préfecture de l'Aveyron (https://www.aveyron.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-et-foret/Foret/Defense-des-forets-contre-l-incendie/OLD), et conformément au Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie pour la période 2017-2026 (PDPFCI), **la commune de Rodelle est soumise à l'obligation de débroussaillement sur les secteurs situés à moins de 200m ou à l'intérieur des zones en aléa fort ou très fort**.

Cartographie :
Les secteurs du territoire concernés par l'obligation de débroussaillement sont recensés sur les cadres 41, 42, 53 et 54 de l'atlas annexé à l'arrêté préfectoral susmentionné, et sur la carte interactive consultable sur le site de la Préfecture de l'Aveyron.

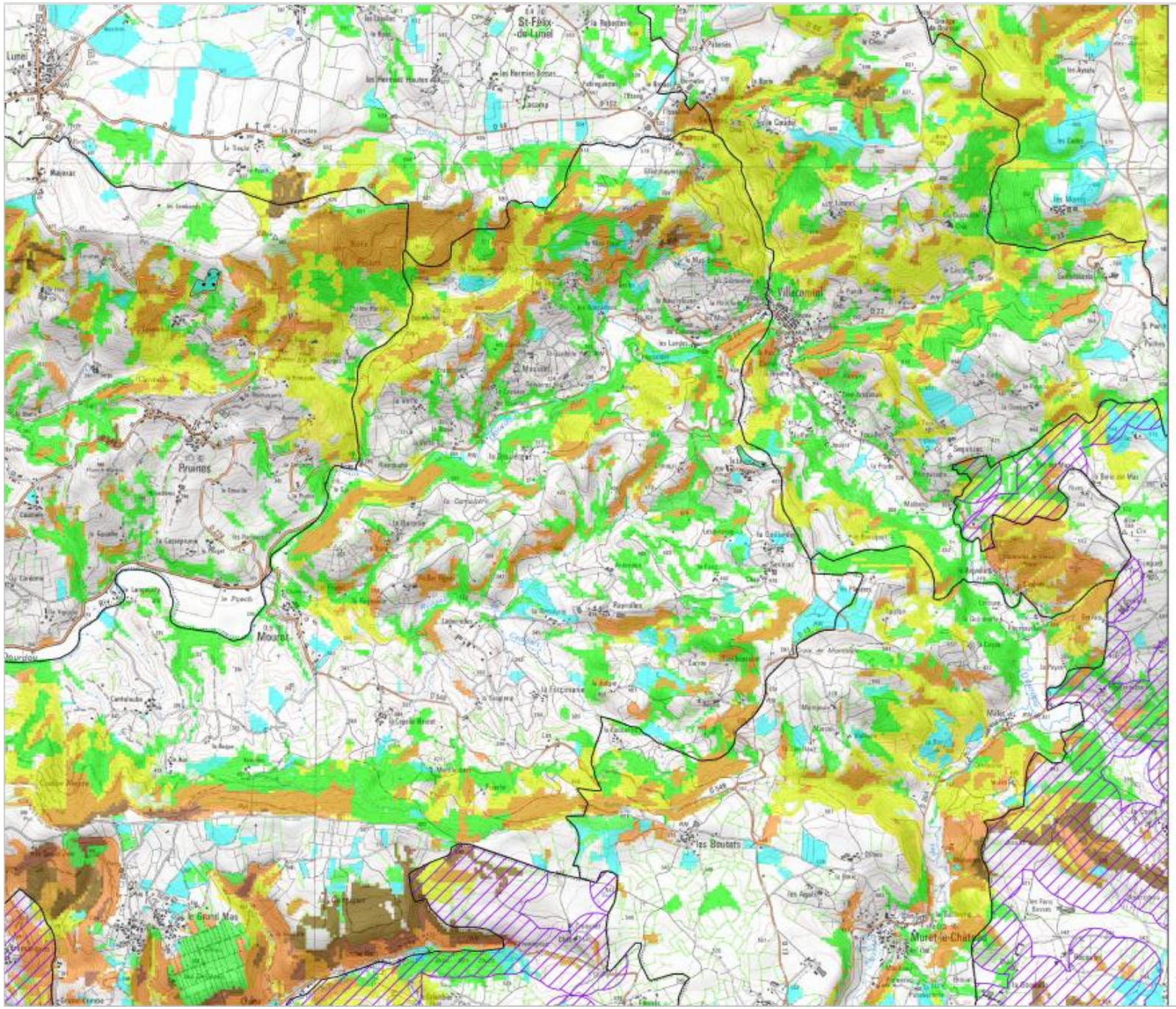

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Aveyron
Direction Départementale des Territoires

ATLAS DÉPARTEMENTAL DU RISQUE INCENDIE DE FORÊT DANS L'AVEYRON

- Cadre n°41 -

Zone d'application du débroussaillement réglementaire

Niveau d'aléa

- Aléa nul
- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort
- Peuplement forestier pouvant présenter un aléa fort à très fort au stade jeune

Limites

- Limites communales

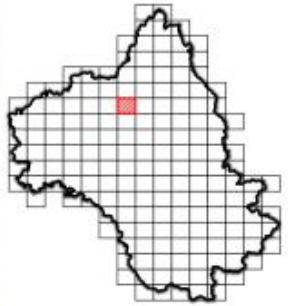

0 0.5 1 km

N

Sources : IGN SCAN25, IGN BDTOPO
Réalisation : Agence MTDA, janvier 2010

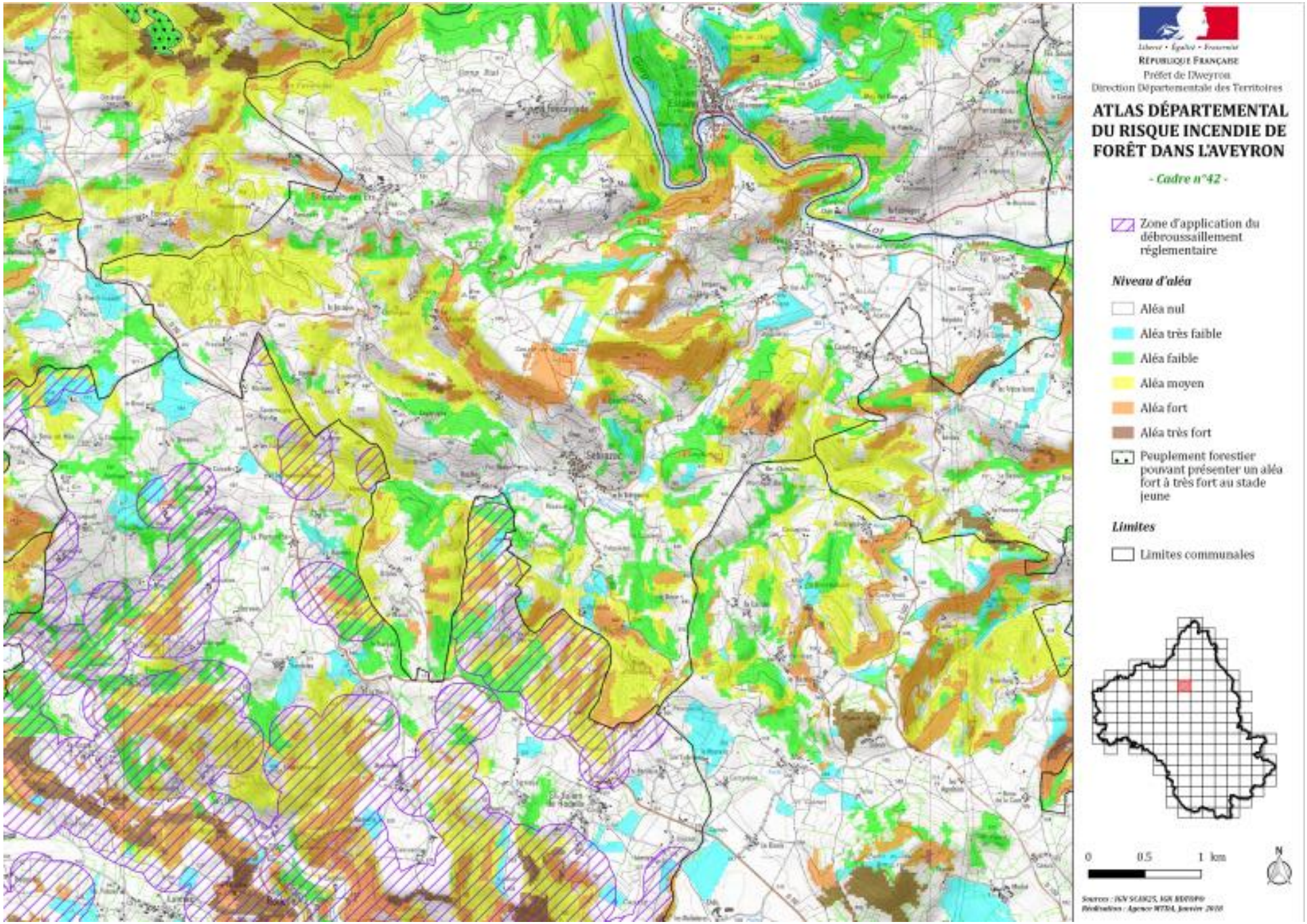
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Aveyron
Direction Départementale des Territoires
ATLAS DÉPARTEMENTAL DU RISQUE INCENDIE DE FORÊT DANS L'AVEYRON
- Cadre n°42 -
Zone d'application du débroussaillement réglementaire
Niveau d'aléa
Aléa nul
Aléa très faible
Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort
Aléa très fort
Peuplement forestier pouvant présenter un aléa fort à très fort au stade jeune
Limites
Limites communales
0
0.5
1 km
N

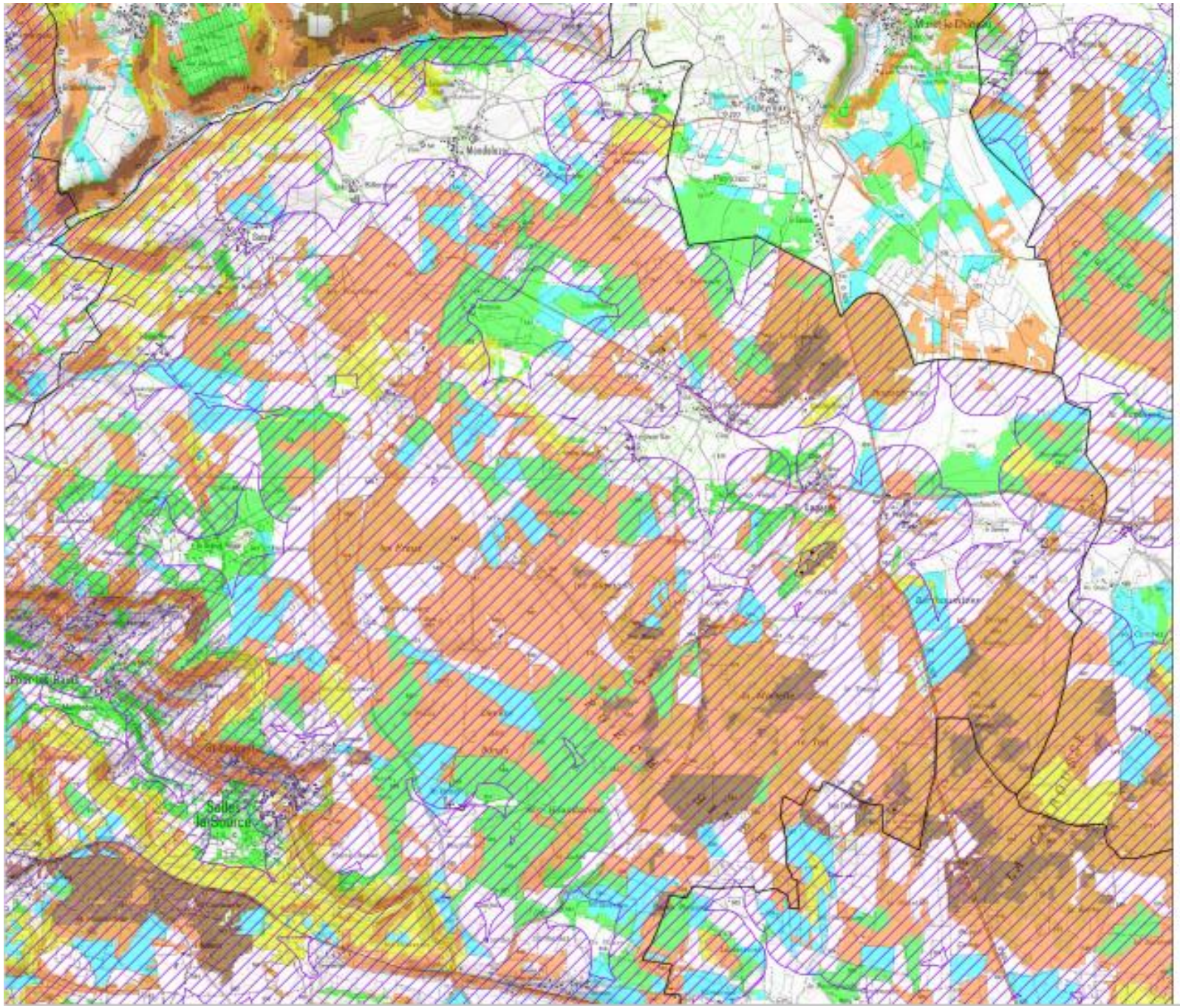

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Aveyron
Direction Départementale des Territoires

ATLAS DÉPARTEMENTAL DU RISQUE INCENDIE DE FORÊT DANS L'AVEYRON

- Cadre n°53 -

Zone d'application du débroussaillement réglementaire

Niveau d'aléa

- Aléa nul
- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort
- Peuplement forestier pouvant présenter un aléa fort à très fort au stade jeune

Limites

- Limites communales

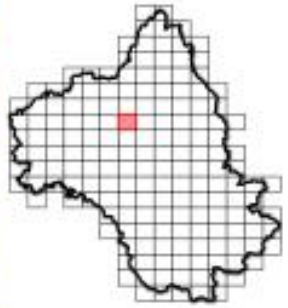

0 0.5 1 km

N

Sources : IGN SCAN25, IGN BDTOPO
Réalisation : Agence MTDA, Janvier 2010

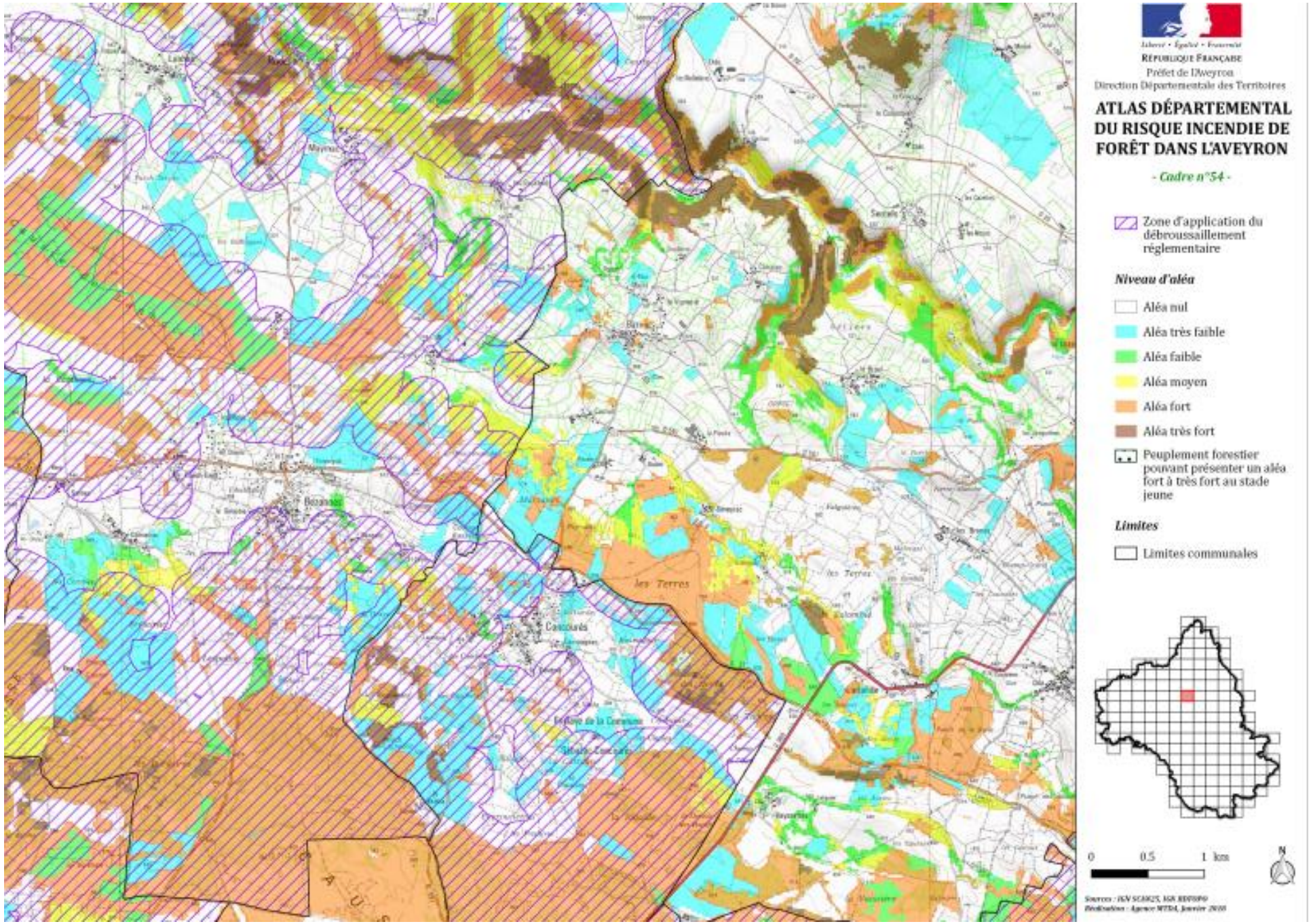
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Aveyron
Direction Départementale des Territoires
ATLAS DÉPARTEMENTAL DU RISQUE INCENDIE DE FORÊT DANS L'AVEYRON
- Cadre n°54 -
Zone d'application du débroussaillement réglementaire
Niveau d'aléa
Aléa nul
Aléa très faible
Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort
Aléa très fort
Peuplement forestier pouvant présenter un aléa fort à très fort au stade jeune
Limites
Limites communales
0
0.5
1 km
N

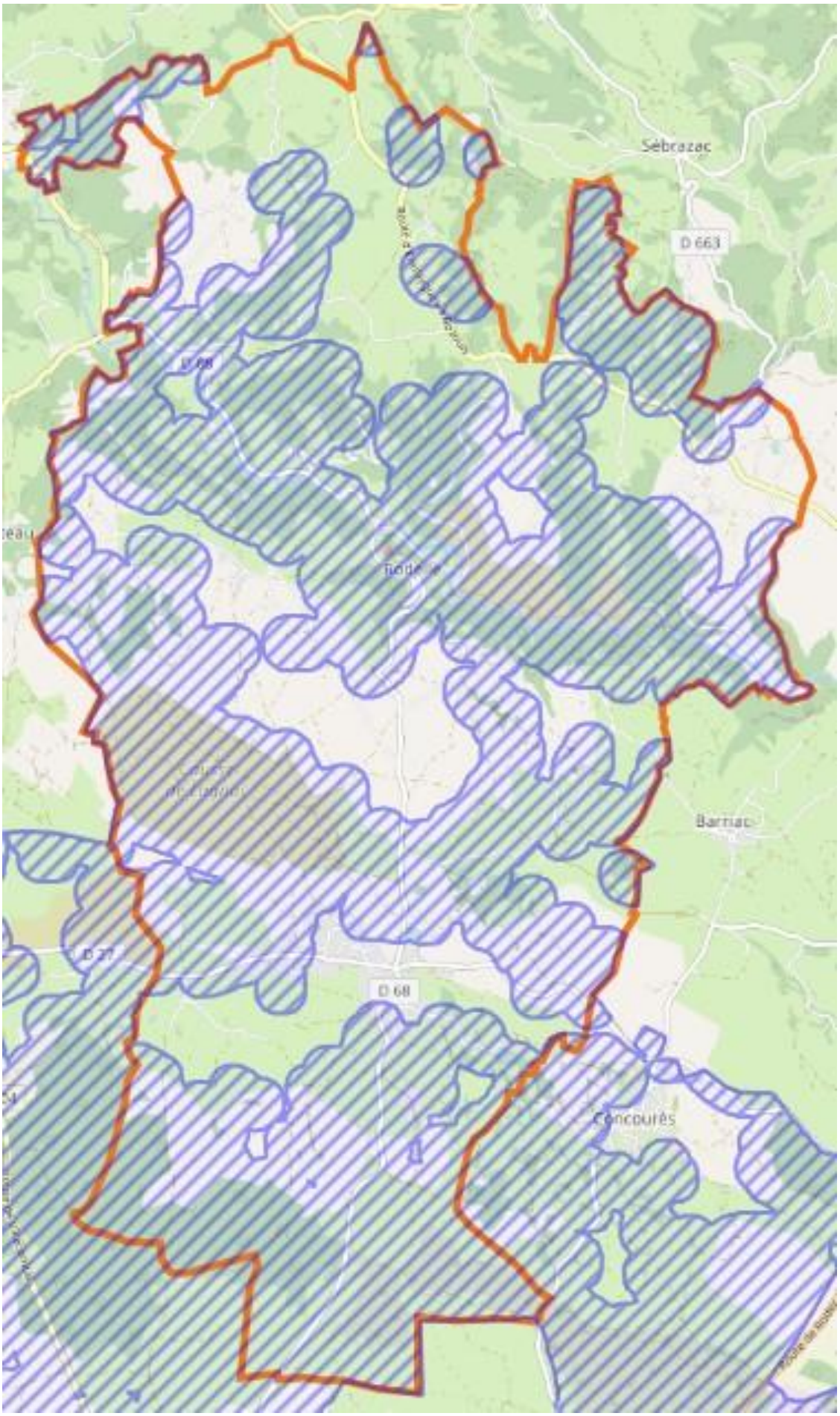

Carte issue de Xmap cartographie – SMICA

RISQUE ACCIDENT RADIOLOGIQUE MAJEUR
DÉCLENCHEMENT DU PLAN ORSEC IODE

En cas d'accident nucléaire, de l'iode radioactif peut être rejeté dans l'environnement. Respiré ou avalé, il se fixe sur la glande thyroïde et peut augmenter le risque de cancer de cet organe, surtout chez les enfants et les fœtus.

En cas de rejet d'iode radioactif, l'ingestion d'un comprimé d'iode permet très largement de saturer la glande thyroïde en iode stable et d'éviter qu'elle ne concentre l'iode radioactif.

L'efficacité maximale de l'absorption d'un comprimé d'iode stable est constatée s'il est ingéré une heure avant l'exposition au rejet contenant l'iode radioactif et au plus tard 24 heures après l'exposition. **Le comprimé d'iode doit être pris uniquement et immédiatement à la demande du Préfet.** La protection est assurée au moins 24 heures, voire 48 heures, mais pas au-delà.

Le risque de développer un cancer de la thryroïde s'amenuise avec l'âge et les études montrent que la prise de comprimés d'iode ne revêt aucun caractère de nécessité après 60 ans.
Dans ces différents avis, le conseil supérieur d'hygiène publique de France (HCSPF) insiste sur la prophylaxie par l'iode stable pour les populations jeunes (moins de 20 ans) et les femmes enceintes.
Les publics prioritaires sont donc : les nourrissons, les enfants et jeunes de moins de 20 ans, les femmes enceintes ainsi que les adultes juqu'à 40 ans. Au-delà de 40 ans, l'analyse du rapport risque/bénéfice ne plaide pas en faveur d'une administration systématique d'iode stable en cas de contamination par les isotopes radioactifs de l'iode. Au-delà de 60 ans, le Haut Conseil ne recommande pas la prise d'iode stable.

La prise d'iode n'a pas lieu d'être si la personne a une thyroïdectomie totale.
La posologie est variable en fonction de l'âge de la personne. Le comprimé doit être dissous dans une boisson (eau, jus de fruit…).

	Adulte (y compris femmes enceintes et allaitantes) **et enfants de plus de 12 ans**	**= 2 comprimés d'iode**
	Enfant de 3 à 12 ans :	**= 1 comprimé d'iode**
	Enfant de 1 mois à 3 ans :	**= 1/2 de comprimé d'iode**
	Enfant de moins de 1 mois :	**= 1/4 de comprimé d'iode**

Les contre-indications de la prise d'iode stable : les maladies thyroïdiennes présentes ou passées (les goitres compressifs) ; les hypersensibilités connues à l'iode ; les dermatites herpétiformes ; les vascularites avec hypocomplémentémie. Dans ces situations, il est nécessaire de se renseigner auprès de son médecin traitant. La grossesse et l'allaitement ne sont pas des contre-indications.

Pour que cette protection puisse bénéficier à la population dans les délais nécessaires, un **plan ORSEC départemental**, établi par le service interministériel de défense et de protection civils (SIDPC), en collaboration avec la délégation départementale de l'agence régionale de santé (ARS), **définit les modalités de déploiement et de distribution des comprimés**.

Le dispositif mis en place par Santé Publique France (SPF) permet de disposer à l'avance d'un certain nombre de comprimés chez un grossiste-répartiteur désigné préalablement. Dès lors que le plan est activé, des campagnes de livraison seront mises en place sur le département de l'Aveyron.

La commune de Rodelle, après réception d'un message d'alerte de la préfecture, dépêchera du personnel pour récupérer les dotations de comprimés d'iode qui lui ont été allouées.

Modalités de distribution :

Le point de distribution des comprimés d'iode à la population est fixé à la Mairie de Rodelle, sise Le Bourg 12340 RODELLE.

La distribution sera organisée de façon à servir en priorité les familles comportant des jeunes de moins de 25 ans et/ou des femmes enceintes ou allaitantes.

Chaque habitant doit se présenter muni d'une pièce d'identité avec photo, éventuellement de celle de son conjoint et du livret de famille si elle souhaite retirer plus de 2 comprimés.

La distribution se fera sur la base d'au moins 1 comprimé. Aucune distribution par demi ou quart de comprimé ne sera réalisée.

Au cours de la distribution, un registre sera tenu afin d'assurer la bonne traçabilité des comprimés et devra contenir les informations suivantes pour chaque habitant :

- nom et prénoms
- numéro de sa pièce d'identité
- mention du livret de famille s'il y a lieu
- quantité de comprimés délivrée

Après avoir signé le registre, chaque adulte représentant du foyer familial se verra remettre :

- un bordereau de remise en mains propres à chaque habitant accompagné d'un courrier
- une fiche d'information sur la prise d'iode stable ainsi que sur les consignes d'utilisation des comprimés rappelant la posologie et les éventuelles contre-indications.

La commune peut mobiliser un personnel de santé, en activité ou en retraite, pour répondre aux questions de la population. Elle peut envisager le recours à des associations départementales, locales ou de sécurité civile, en appui à l'organisation municipale et en fonction des moyens disponibles localement.

Le maire informera régulièrement le Préfet du déroulement du plan et de tout fait de nature à remettre en cause le bon fonctionnement du dispositif.

Commune de RODELLE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE **ENJEUX HUMAINS**	**FICHE n° 3.1**

Les enjeux humains de la commune sont répartis en 3 zones.

Zones :

- numéro 1 : de La Pradelle à Rivaldière
- numéro 2 : de Falsot à la Pradelle
- numéro 3 : de Roquerousse à Falsot

Pour la zone numéro 1 :
Nombre de personnes : 0
- Adultes : 0
- Dont personnes âgées :
- Personnes handicapées :
- Enfants : 0

Caractéristiques : (exemple : Maison à étage avec une cave etc.)
Nombre total de personnes à évacuer :

Pour la zone numéro 2 :
Nombre de personnes : 5
- Adultes : 5
- Dont personnes âgées : 4
- Personnes handicapées :
- Enfants : 0

Caractéristiques : (exemple : Maison à étage avec une cave etc.)
Nombre total de personnes à évacuer :

Pour la zone numéro 3:
Nombre de personnes : 2
- Adultes : 2
- Dont personnes âgées :
- Personnes handicapées :
- Enfants : 0

Caractéristiques : (exemple : Maison à étage avec une cave etc.)
Nombre total de personnes à évacuer :

Liste des habitations situées en zone 1
(de La Pradelle à Rivaldière)

NEANT

Habitation	Nombre de personnes	Structure	Numéro de téléphone	Total de personnes

Liste des habitations situées en zone 2
(de Falsot à la Pradelle)

Habitation	Nombre de personnes	Structure	Numéro de téléphone	Total de personnes
JAMILLOUX Jean-Pierre	2 adultes	- Maison		5 adultes
JAMILLOUX Frédérique	1 adulte	- Maison		
JOUSSE Jean-Pierre	2 adultes	- Maison		

Liste des habitations situées en zone 3
(de Roquerousse à Falsot)

Habitation	Nombre de personnes	Structure	Numéro de téléphone	Total de personnes
SOULIE Olivier	2 adultes	- Maison		2 adultes

Liste des campings, écoles, maisons de retraites et autres ERP situés en zone 1 (nom de la zone)

NEANT

Type / Nom Adresse	Nombre de personnes	Observations (*)	Numéro de téléphone	Total de personnes
	- Nombre d'adultes - Nombre d'enfants - Nombre de personnes à mobilité réduite			
	- Nombre d'adultes - Nombre d'enfants - Nombre de personnes à mobilité réduite			
	- Nombre d'adultes - Nombre d'enfants - Nombre de personnes à mobilité réduite			
	- Nombre d'adultes - Nombre d'enfants - Nombre de personnes à mobilité réduite			

(*) préciser si les campings disposent d'une zone de repli suffisante pour assurer la sécurité des occupants.

Mise à jour : (date)

Commune de RODELLE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE **ENJEUX ÉCONOMIQUES**	**FICHE n° 3.2**

Les conséquences économiques de la commune sont réparties en (nombre) zones.

Zones : **NEANT**

Pour la zone numéro 1 :
Nombre d'entreprises :
- Artisans :
- Commerçants :
- Usines :
- Exploitations agricoles :
- Autres : déchetteries, ...

Pour la zone numéro 2 :
Nombre d'entreprises :
- Artisans :
- Commerçants :
- Usines :
- Exploitations agricoles :
- Autres : déchetteries, ...

Etc.

Liste des entreprises situées en zone 1
(nom de la zone)

NEANT

Entreprise	Activité	Type de risque induit (*)	Nombre de salariés	Numéro de téléphone
NOM Adresse				
NOM Adresse				
NOM Adresse				
NOM Adresse				
NOM Adresse				
NOM Adresse				
NOM Adresse				
NOM Adresse				
NOM Adresse				

Mise à jour : (date)

Liste des entreprises situées en zone 2
(nom de la zone)

NEANT

Entreprise	Activité	Type de risque induit (*)	Nombre de salariés	Numéro de téléphone
NOM Adresse				
NOM Adresse				
NOM Adresse				
NOM Adresse				
NOM Adresse				
NOM Adresse				
NOM Adresse				
NOM Adresse				
NOM Adresse				

Mise à jour : (date)

Commune de RODELLE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE **ENJEUX LIÉS AUX INFRASTRUCTURES**	**FICHE n° 3.3**

Chemin :

Routes : **Route départementale n°68**
Route départementale n°20
Route départementale n°27

Transformateur EDF :

Salle des fêtes :

Stade :

Aire de camping-cars, piscine, terrains de tennis, etc... :

Réseau d’assainissement – station de pompage d'eau :

Alimentation électrique :

Etc.

Cartographie

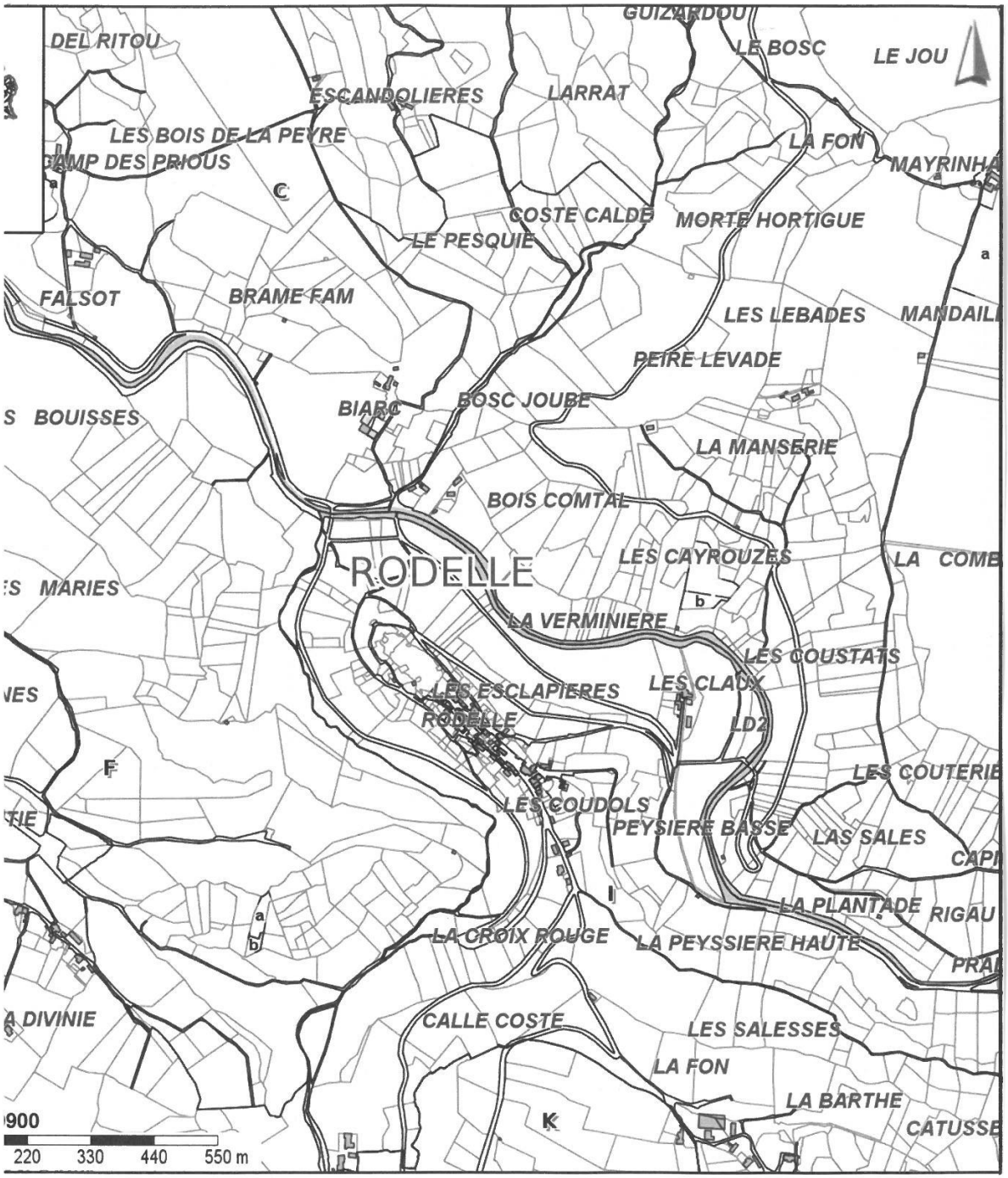

Commune de RODELLE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE **MOYENS COMMUNAUX**	**FICHE n° 4.1**

En cas de crise et d'activation du PCS, la commune peut rapidement mobiliser les moyens communaux (voire intercommunaux) suivants :

Moyens humains : agents techniques, administratifs et conseillers municipaux.

Service	Nom / Prénom	Téléphone / Fax	Observations
Maire	LALLE Jean-Michel	06 83 10 76 28	
1ère adjointe	FERAL Marielle	06 70 93 72 29	
2ème adjoint	CLAPIER Jean-François	06 71 05 78 50	

Moyens matériels :

Véhicules :

Type	Numéro d'immatriculation	Lieu d'entreposage	Observations
Peugeot Partner	BH-049-BR	Rodelle	
Fiat DUCATO	BH-115-DT	Rodelle	
IVECO Daily	FD-916-FG	St Julien de Rodelle	
Tracto pelle		St Julien de Rodelle	
Tracteur	4686 PR 12	St Julien de Rodelle	

Autres matériels :

Nature	Quantité	Lieu d'entreposage	Observations

Commune de RODELLE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE **MOYENS PRIVÉS**	**FICHE n° 4.2**

En cas de crise et d'activation du PCS, la commune peut rapidement faire appel, en complément de ses propres disponibilités, aux moyens privés suivants :

Type	Nature	Lieu	Contact	Observations
Moyens d'approvisionnement alimentaire	Lieu de confection de repas	**Cantine Salle des fêtes** **Salle des fêtes**	CLAPIER Jean-François 06 71 05 78 50 HENS Martine 06 09 49 73 49	**Bezonnes** **St Julien de Rodelle**
	Lieu de stockage des denrées	**Salles des fêtes**		
	Lieu de prise des repas	**Salles des fêtes**		
	Moyen de distribution des repas (seulement pour personnes à mobilité réduite)	**ADMR Bozouls Comtal Portage des Repas à domicile**	**ADMR Bozouls Comtal** 05 65 44 46 59	
Moyens d'hébergement temporaire	Lieu	**Salles des fêtes Bezonnes** **et St Julien de Rodelle**	CLAPIER Jean-François 06 71 05 78 50 HENS Martine 06 09 49 73 49	
	En cas de besoin plus important	**Mairie Le Bourg 12340 Rodelle**	Le Maire : LALLE Jean-Michel 06 83 10 76 28	
		Couvent de Chantemerle Bezonnes	CLAPIER Jean-François 06 71 05 78 50	
Moyens de transports	Collectif			
	Individuel			
Moyens de transmission	Moyen Téléphonique			
	Moyen de diffusion de l'alerte			
	Diffusion sonore			
	Diffusion mobile			

Type	Nature	Lieu	Contact	Observations
Moyens d'approvisionnement en carburant	Essence sans plomb			
	Gasoil			
	FOD			
Moyens de logistique lourde	Entreprise travaux publics, etc.	**Entreprise BRALEY** **Bezonnes**	M. BRALEY Christian 05 65 44 93 24 06 86 55 27 71	
Moyens de logistique légère	Matériel pour interventions particulières, etc.			
Logistique diverse	Matériel de couchage, etc.	Hôpital de…, etc.		
	Matériel spécifique, etc.	SDIS, etc...		

Commune de RODELLE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE **LIEUX D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT**	**FICHE n° 4.3**

En cas de risque ou de catastrophe, les populations sinistrées seront accueillies prioritairement dans les lieux ci-dessous mentionnés.

Dénomination	Adresse	Capacité d'accueil / d'hébergement	Numéro de téléphone	Coordonnées du responsable
Salle des fêtes Bezonnes	**Route de Rodelle Bezonnes**	**90 pers (couchées)**	**05 65 48 89 09**	**M. CLAPIER 06 71 05 78 50**
Salle des fêtes Saint Julien	**Route de Bozouls**	**125 pers (couchées)**	**05 65 48 53 81**	**Mme HENS 06 09 49 73 49**
Couvent de Chantemerle	**Rue du Couvent Bezonnes**	**14 chambres (32 personnes)**	**05 65 44 57 93**	**M. CLAPIER 06 71 05 78 50**

Commune de RODELLE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE **POSTE COMMUNAL DE CRISE (PCC)**	**FICHE n° 5.1**

Organigramme :

Le PCC est constitué dès la décision d'activation du PCS. Il correspond à la cellule communale de crise.
Le PCC se compose de :

- *1 Directeur des Opérations de Secours (DOS) qui est le Maire*
- *1 Responsable des Actions Communales (RAC) qui peut être, soit le Maire (dans les petites communes), soit une personne désignée par le Maire parmi les élus ou les agents communaux.*
- *1 Secrétariat (également en charge de la communication),*
- *1 Responsable terrain (évaluation des besoins, gestion de la sécurité sur place, etc.)*
- *1 responsable logistique (mobilisation des moyens, ravitaillement, hébergement, etc.)*

Dans les communes de petite taille, le Maire peut être à la fois le DOS et le RAC.

MAIRE = DOS + RAC
M. Jean-Michel LALLE : 06 83 10 76 28 / 05 65 48 80 27

▼ ▼ ▼

Cellule SECRÉTARIAT / COMMUNICATION	Cellule TERRAIN	Cellule LOGISTIQUE
Responsable : Mme DURAND Dominique	**Responsable :** M. CLAPIER Jean-François	**Responsable :** Mme FERAL Marielle

Commune de RODELLE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE **SCHÉMA D'ALERTE DES MEMBRES DU PCC**	**FICHE n° 5.2**

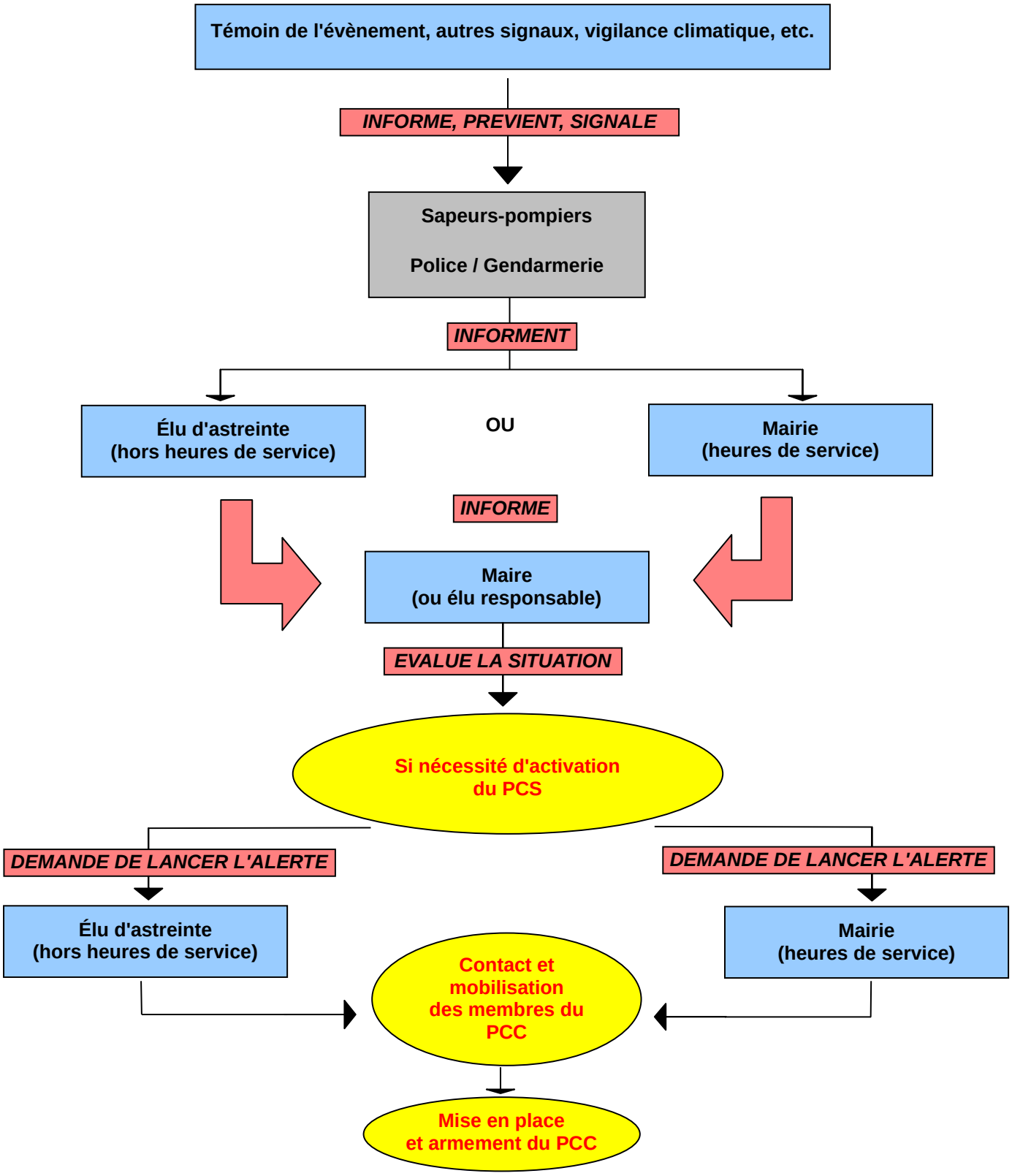

Commune de RODELLE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE **SALLE DU PCC**	**FICHE n° 5.3**

Salle dédiée au PCC : MAIRIE

Adresse exacte : Le Bourg 12340 RODELLE

Accès : RD 68

Le local ou le bâtiment devant accueillir le PCC doit avoir les caractéristiques suivantes :

- *Être situé dans une zone où il ne peut être impacté par l'événement en cours (par exemple dans une zone à l'abri des secteurs inondables),*
- *Être facilement accessible,*
- *Être pré-équipé ou pouvant être équipé rapidement (notamment en moyens de communication),*
- *Être clairement identifié par tous.*

Exemples de sites pouvant accueillir le PCC : mairie, salle communale, lieu privé etc.

Équipement du PCC :

Type d'équipement	Présence	Détails
Lignes téléphoniques fixes	**OUI** - NON	Nombre : 1 **05 65 44 92 17**
Téléphones mobiles	**OUI** - NON	Nombre : 1 **06 83 10 76 28** (Monsieur le Maire)
Accès Internet	**OUI** - NON	Nombre : 1
Ordinateur	**OUI** - NON	Nombre : 2
Imprimante	**OUI** - NON	Nombre : 1
Scanner	**OUI** - NON	Nombre : 1
Photocopieur	**OUI** - NON	Nombre : 1
Télévision	OUI - **NON**	Nombre
Radio	OUI - **NON**	Nombre
Fournitures de bureau (tableau blanc, papeterie, etc.)	**OUI** - NON	
Documents utiles (PCS, plans, cartographies, annuaires, liste et adresse des habitants, etc.)	**OUI** - NON	

Commune de RODELLE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE **ALERTE DES POPULATIONS**	**FICHE n° 5.4**

Une fois le PCC constitué, il convient d'alerter le plus rapidement possible les populations du danger qui menace la commune, pour favoriser les bons comportements.

Qui fait l'alerte ? *Selon le système d'alerte choisi, plusieurs personnes peuvent être amenées à faire l'alerte (dans le cas du porte-à-porte par exemple).*	
Aux heures et jours ouvrables	Mr LALLE, Mme FERAL
Hors heures et jours ouvrables	Mr LALLE, Mr CLAPIER

Quand alerter ?
L'alerte doit être déclenchée lorsque le danger est avéré ou imminent.
C'est le Maire qui prend la décision d'alerter ou non en fonction des éléments qu'il a à sa disposition pour évaluer la situation.

Qui alerter ? *Préciser les cibles de diffusion avec hiérarchisation des cibles prioritaires en fonction du risque considéré (établir un annuaire des personnes à alerter en fonction du risque qui les concerne).*
La population entière doit être alertée, si la menace concerne l'ensemble du territoire communal.
Une partie de la population seulement peut être alertée, si la menace ne concerne pas l'ensemble du territoire communal (zones inondables, établissements scolaires, lieux publics, campings, etc.).

Comment alerter ? *Indiquer les moyens d'alerte existant et pouvant être mise en œuvre dans votre commune en cas de crise.*

Diffusion d'un signal sonore	*- Klaxon continu d'un véhicule*	
Diffusion d'un message d'alerte	*- Téléphone* *- Porte-à-porte*	

Quel message d'alerte ?

Alerte sans évacuation ou confinement des populations :

« Un risque menace votre quartier, restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité, appliquez les consignes pratiques données par la Mairie. »

Alerte avec évacuation et/ou confinement des populations :

« Le risque approche. Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme. N'oubliez pas de couper l'eau, l'électricité, et le gaz avant de quitter votre domicile. Rejoignez le lieu d'accueil suivant (nom et adresse du lieu.) Munissez-vous de vêtements de rechange, nécessaire de toilette, médicaments indispensables, papiers personnels, un peu d'argent. N'oubliez pas de fermer votre domicile à clé et suivez toutes les instructions des forces de l'ordre. »

Organisation en cas d'absence du maire et de son adjoint :

Alerter :

- **Monsieur Jean-François CLAPIER**

Adresse : Lot. Les Clapiés - Bezonnes 12340 RODELLE
Tel : 06 71 05 78 50

- **Madame Céline ROLLAND**

Adresse : Lot. La Clé des Champs – St Julien de Rodelle 12340 RODELLE
Tel : 06 87 39 38 08

qui appliquera (ont) à son (leur) tour les actions prévues en cas de crise.

Commune de RODELLE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE **FICHE-ACTION : MAIRE**	**FICHE n° 5.5.1**

En cas d'activation du PCS, le maire est le Directeur des Opérations de Secours (**DOS**). Il est chargé d'analyser la situation, de déterminer les actions prioritaires et leur l'exécution selon les éléments connus du PCC. Dans la commune, il assure en même temps les fonctions de Responsable des Actions Communales (**RAC**).

M. le Maire
Prénom, Nom: **Jean-Michel LALLE**
Adresse : **Les Clapiés – Bezonnes 12340 RODELLE**
Tél. fixe : **05 65 48 80 27**
Tél. portable : **06 83 10 76 28**

ROLE DU DOS

- Chargé de décider des orientations stratégiques de sauvetage et de sauvegarde de la population.
- Choisit et valide si nécessaire les actions proposées par le commandant des opérations de secours (COS), officier de sapeurs-pompiers.

DÉTAIL DES MISSIONS PRINCIPALES

- Activation du PCS.
- Évaluation de la situation et des besoins au vu des remontées du terrain (par le COS et le responsable « Terrain » du PCC au fur et à mesure de l'évènement.
- En tant que RAC, il assure la direction et la coordination des actions des membres du PCC : responsable secrétariat/communication, responsable terrain, responsable logistique.
- Si nécessaire, prise des ordres de réquisition, d'interdiction, d'autorisation exceptionnelles afin d'assurer la sûreté, la salubrité et la sécurité publiques.
- Mobilisation des moyens publics ou privés.
- Communication avec la population communale.
- Renseignement des autorités.

Commune de RODELLE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE **FICHE-ACTION : SECRÉTARIAT ET COMMUNICATION**	**FICHE n° 5.5.2**

Responsable :
Prénom, Nom: **Dominique DURAND**
Adresse : **Les Ondes 12340 RODELLE**
Tél. fixe : **05 65 74 95 45**
Tél. portable : **06 72 71 08 17**

RÔLE :

- Chargée de la synthèse et du regroupement de toutes les informations.
- Appui pour répondre aux besoins du PCC.
- Réception, transmission et diffusion d'information en interne au sein du PCC et en externe (grand public notamment).

DÉTAIL DES MISSIONS PRINCIPALES :

- Appel des membres du PCC pour intégrer le PCC.
- Organisation de la salle du PCC.
- Accueil téléphonique du PCC.
- Tenue de la main courante.
- Rédaction et transmission des documents émanant du PCC.
- Appui aux autres cellules du PCC.
- Réception et diffusion des informations en interne et en externe.
- Tenue du calendrier des évènements du PCC.
- Gestion de la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papeterie etc.).
- Diffuser l'alerte à la population ou aide à la diffusion.
- Assurer la communication avec la population, rédaction des communiqués de presse et relation avec les médias sous la responsabilité du maire et en lien avec lui.

Commune de RODELLE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE **FICHE-ACTION : RESPONSABLE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN**	**FICHE n° 5.5.3**

Responsable :
Prénom, Nom: **Jean-François CLAPIER**
Adresse : **Lot. Les Clapiés - Bezonnes 12340 RODELLE**
Tél. fixe : **05 65 48 80 02**
Tél. portable : **06 71 05 78 50**

RÔLE :

- Assurer les missions d'évaluation de la situation sur le terrain et de sécurisation des zones.
- Assurer la coordination entre les décisions d'actions de sauvegarde prises au PCC et les missions de secours réalisées sur le terrain par les services de secours.
- Assure au mieux les missions de secours à exécuter sur le terrain, en cas d'absence des services de secours.

DÉTAIL DES MISSIONS PRINCIPALES :

- Suivi et surveillance de la situation sur le terrain.
- Évaluation des besoins sur place (évacuation, moyens particuliers humains ou matériels).
- Remontée d'informations vers le PCC sur la situation.
- Sécurisation des zones à risque (mise en place de périmètres de sécurité, panneaux indicateurs etc.).

Commune de RODELLE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE **FICHE-ACTION : LOGISTIQUE**	**FICHE n° 5.5.4**

Responsable :
Prénom, Nom: **Marielle FERAL**
Adresse : **Bédénaux 12340 RODELLE**
Tél. fixe : **05 65 48 88 17**
Tél. portable : **06 70 93 72 29**

RÔLE :

- Gestion des moyens humains et matériels, publics ou privés.
- Assurer le ravitaillement des personnes sinistrées et des acteurs communaux intervenant dans la crise.
- Mise en œuvre des solutions d'hébergement des personnes sinistrées et/ou évacuées.
- Rassemble le matériel communal et/ou se procure le matériel nécessaire à la réalisation des tâches.

DÉTAIL DES MISSIONS PRINCIPALES :

- Gestion, le cas échéant, des modalités d'utilisation du ou des système(s) d'alerte de la population.
- Mise à disposition des autorités et autres personnes intéressées (bénévoles par exemple), des moyens matériels et humains, publics ou privés recensés par la commune.
- Gestion des modalités d'utilisation de ces moyens.
- Gestion des transports (notamment transport collectif des personnes évacuées).
- Organisation des moyens de ravitaillement (notamment transport des marchandises, portage et préparation de repas).
- Gestion des rassemblements de personnes à évacuer (information des personnes concernées pour qu'elles puissent se préparer à leur départ, regroupement des personnes à des points de rassemblement prédéterminés).
- Mise à disposition et gestion des moyens d'hébergement, de ravitaillement...

Commune de RODELLE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE **ANNUAIRES DE CRISE**	**FICHE n° 5.6**

Numéros d'urgence :

Service d'urgence	Téléphone
Sapeur-Pompiers	18 ou 112
SAMU	15 ou 112
Police/Gendarmerie	17
Sans-Abri	115
Centre antipoison	
Associations agréées de Sécurité Civile	CRF : 07 86 87 95 38 – ADPC : 06 47 71 64 08
Numéro d'astreinte de la commune	
Autres	

Annuaire des membres du PCC :

Directeur des opérations de Secours (maire ou adjoint)			
Prénom - NOM	**Tél. domicile**	**Tél. portable**	**Fonction dans la commune**
Jean-Michel LALLE	05 65 48 80 27	06 83 10 76 28	Maire

Secrétariat / Communication			
Prénom - NOM	**Tél. domicile**	**Tél. portable**	**Fonction dans la commune**
Dominique DURAND	05 65 74 95 45	06 72 71 08 17	Secrétaire

Responsable des opérations de terrain			
Prénom - NOM	**Tél. domicile**	**Tél. portable**	**Fonction dans la commune**
Jean-François CLAPIER	05 65 48 80 02	06 71 05 78 50	2ème adjoint

Responsable de la logistique			
Prénom - NOM	**Tél. domicile**	**Tél. portable**	**Fonction dans la commune**
Marielle FERAL	05 65 48 88 17	06 70 93 72 29	1ère adjointe

Annuaire des services et agents municipaux :

Service municipal	Chef du service	Tél. domicile	Tél. portable
Jean-François CLAPIER	Technique	05 65 48 80 02	06 71 05 78 50
Marielle FERAL	Administratif - Ecole	05 65 48 88 17	06 70 93 72 29

Annuaire des services de l'État :

Service de l'État	Téléphone
Préfecture de l'Aveyron	05 65 75 71 71
Direction Départementale des Territoires	05 65 73 50 00
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	05 65 73 52 00
Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé	0820 20 55 48
Unité Territoriale de la DREAL	05 65 67 28 00
Autre	

Annuaire des collectivités territoriales :

Collectivité	Téléphone
Conseil Régional Midi-Pyrénées	05 61 33 50 50
Conseil Général de l'Aveyron	05 65 75 80 00
Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère	05 65 48 29 02
Mairie de Villecomtal	05 65 44 60 21
Mairie de Mouret	05 65 69 82 86
Autre	

Annuaire des grands opérateurs :

Opérateurs	Téléphone
ERDF/GRDF	05 65 67 67 18
Service des eaux	05 65 76 11 34
France Télécom (Orange)	0 800 00 58 58

Annuaire des professionnels de santé :

Hôpital et clinique			
NOM	**Adresse**	**Téléphone**	**Télécopie**
CH RODEZ	Bourran	05 65 55 12 12	-

Médecins			
NOM	**Adresse**	**Téléphone**	**Télécopie**
Cabinet médical	Les Camps Sarrats 12740 Sébazac-Concourès	05 65 74 58 70	
Maison de santé	10 rue des Grillons 12340 Bozouls	05 65 48 83 42	

Centres infirmiers			
NOM	**Adresse**	**Téléphone**	**Télécopie**
DENIEL Olivier	Sanhes (Rodelle)	06 83 39 70 13	
PUECH Monique	Joulia (Rodelle)	05 65 44 66 76	

Pharmacies			
NOM	**Adresse**	**Téléphone**	**Télécopie**
Pharmacie du Comtal	Sébazac-Concourès	05 65 74 90 23	
Pharmacie Joulié-Galzin	Bozouls	05 65 44 92 25	

Centres ambulanciers			
NOM	**Adresse**	**Téléphone**	**Télécopie**
Ambulances ROY	Sébazac-Concourès	05 65 74 95 05	
CROUZET Jean-Michel	Bozouls	05 65 48 86 16	

Laboratoires d'analyses médicales			
NOM	**Adresse**	**Téléphone**	**Télécopie**
Laboratoire LxBIO	Onet-le-Château	05 65 42 45 04	

Autres numéros utiles :

Écoles, crèches, haltes-garderies			
NOM	**Adresse**	**Téléphone**	**Télécopie**
Ecole publique La Marmotseraie (Directrice : COUSIN Séverine)	Bezonnes (Rodelle)	05 65 44 93 57	

Restauration et ravitaillement		
NOM	**Adresse**	**Téléphone**
La Petite Auberge	Bezonnes (Rodelle)	09 88 33 26 07
La Table 42	Bezonnes (Rodelle)	06 86 82 37 00

Entreprises de bâtiment et de travaux publics / de transport de voyageurs		
NOM	**Adresse**	**Téléphone**

Entreprises de manutention et de levage			
NOM	**Adresse**	**Téléphone**	**Télécopie**

Autres entreprises			
NOM	**Adresse**	**Téléphone**	**Télécopie**

Commune de RODELLE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE **TABLEAU DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS**	**FICHE n° 6.1**

ADPC	Association Départementale de Protection Civile
CH	Centre Hospitalier
COD	Centre Opérationnel de Départemental
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
CORG	Centre Opérationnel et Renseignement de la Gendarmerie
COS	Commandant des Opérations de Secours
CRF	Croix Rouge Française
ErDF	Électricité réseau Distribution France
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs
DDT	Direction Départementale des Territoires
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DOS	Directeur des Opérations de Secours
DT ARS	Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé
GrDF	Gaz réseau Distribution France
PCC	Poste de Commandement Communal
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPRN	Plan Particulier des Risques Naturels
ORSEC	Organisation de la Réponse de SEcurité Civile
RAC	Responsable des Actions Communales
SAMU	Service d'Aide Médicale d'Urgence
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
TMD	Transport de Matières Dangereuses
UT DREAL	Unité Territoriale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté